



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
Cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session
Glasgow, 31 octobre-6 novembre 2021

Point 3 de l'ordre du jour

**Programme de travail de Nairobi sur les incidences
des changements climatiques et la vulnérabilité
et l'adaptation à ces changements**

**Programme de travail de Nairobi sur les incidences
des changements climatiques et la vulnérabilité et
l'adaptation à ces changements**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. Rappelant la décision 2/CP.11, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est félicité :

a) Des progrès accomplis, depuis sa cinquantième session, dans l'exécution des activités prévues par le programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements¹, progrès qui avaient contribué à consolider le rôle joué par le programme de travail au service des Parties en tant que pôle de connaissances à orientation pratique dans les domaines de l'adaptation et de la résilience ;

b) Des efforts faits par le secrétariat pour répertorier les enseignements tirés de la mise en œuvre des plans de travail relatifs au programme de travail pour 2019-2020 et 2020-2021, ainsi que les difficultés rencontrées dans ce contexte² ;

c) Du plan de travail relatif au programme de travail pour 2021-2022, qui était en phase avec les mandats concernés³.

2. Le SBSTA a prié le secrétariat d'envisager, dans le cadre de l'exécution des activités prévues par le programme de travail de Nairobi :

a) De répertorier les enseignements tirés de la mise en œuvre des plans de travail relatifs au programme de travail, ainsi que les difficultés rencontrées dans ce contexte, et d'appliquer ces enseignements aux activités menées au titre du programme de travail ;

b) De renforcer la participation des États et des entités non parties en adoptant une approche intergénérationnelle et en veillant à ce que les activités conduites au titre du programme de travail continuent, à l'avenir, d'être déterminées par la demande et de répondre aux besoins de toutes les Parties en matière d'adaptation, de résilience et de connaissances, en particulier aux besoins des pays en développement, y compris les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) ;

¹ Voir les documents FCCC/SBSTA/2020/INF.1 et FCCC/SBSTA/2021/INF.2.

² Voir la note n° 1 ci-dessus.

³ FCCC/SBSTA/2019/2, par. 15 à 31, et FCCC/SBSTA/2018/4, par. 16 à 23.



c) D'aligner les travaux menés au titre du programme de travail sur les initiatives mondiales, régionales et infrarégionales, de mettre à profit les connaissances spécialisées des organisations partenaires du programme de travail et de collaborer activement avec les organisations régionales pour rendre les supports de connaissances accessibles aux utilisateurs de tous les pays ;

d) D'organiser des manifestations physiques et virtuelles aux niveaux mondial et régional, notamment en marge de l'Expo PNA, en veillant à la représentation équilibrée des régions, pour nouer un dialogue avec les utilisateurs de connaissances et les partenaires de toutes les régions, et de prendre en compte dans ce contexte les difficultés auxquelles les pays et régions en développement pourraient se heurter (accès à Internet, barrière de la langue, décalage horaire, etc.).

3. Soucieux de mieux cerner les besoins des pays en matière de connaissances et de résilience, le SBSTA a aussi prié le secrétariat :

a) De se servir des sources d'information existantes, notamment des communications relatives à l'adaptation que soumettaient les signataires de l'Accord de Paris, des plans nationaux d'adaptation (PNA), des contributions déterminées au niveau national, des communications nationales et des autres processus de planification de l'adaptation, ainsi que des contributions des utilisateurs de connaissances et de divers systèmes de connaissances, y compris les détenteurs de savoirs locaux et autochtones, pour recenser les besoins de connaissances et les bonnes pratiques en matière d'adaptation et de résilience ;

b) De joindre ses efforts à ceux des centres de liaison nationaux et/ou des points de contact concernés pour solliciter les avis des acteurs concernés sur les déficits de connaissances à combler en priorité dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, l'objectif étant d'orienter les travaux menés au titre du programme de travail de Nairobi ;

c) De recueillir périodiquement, dans le cadre d'enquêtes ou par d'autres moyens, selon qu'il conviendrait, les observations des utilisateurs de connaissances de toutes les Parties, en particulier des pays en développement, y compris les PMA et les PEID, pour cerner les besoins des pays et éclairer la prise de décisions à cet égard de manière à rendre plus utiles et plus pertinents les supports de connaissances relatifs au programme de travail.

4. Le SBSTA a invité les organisations régionales et les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi à collaborer avec les administrations nationales à la diffusion des supports de connaissances relatifs au programme de travail dans toutes les Parties, en particulier dans les pays en développement, y compris les PMA et les PEID, notamment aux niveaux local, infrarégional et régional, selon qu'il conviendrait.

5. Le SBSTA s'est félicité des activités de renforcement des connaissances organisées, dans le cadre du programme de travail de Nairobi, à l'intention de divers organes constitués au titre de la Convention, comme le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG), en collaboration avec les groupes d'experts thématiques et les organisations partenaires du programme de travail. Il a fait observer que cette collaboration avait amélioré l'accès aux avis et connaissances scientifiques.

6. Le SBSTA a prié le secrétariat de donner suite, en collaboration avec les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi, aux avis émis par le Comité de l'adaptation à sa dix-neuvième réunion⁴.

7. Soucieux de renforcer l'appui apporté aux organes constitués au titre du programme de travail de Nairobi, notamment pour les aider à combler les déficits de connaissances dans les domaines du renforcement des capacités, du financement et de la technologie, et de mieux adapter le programme de travail aux besoins des Parties, le SBSTA a aussi prié le secrétariat :

a) De réfléchir à des domaines de travail complémentaires qui permettraient d'éclairer les activités prévues par le programme de travail ;

⁴ Disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/documents/271477>.

b) De resserrer la coopération stratégique à long terme avec les organes constitués pour améliorer les mesures prises au titre du programme de travail en faveur d'une adaptation durable ;

c) De faciliter la communication régulière entre les organes constitués et les partenaires du programme de travail, notamment au sujet des besoins et des mandats des organes constitués, pour aider les partenaires à mieux comprendre par quels moyens ils peuvent appuyer les travaux des organes constitués, pour mettre en avant les activités menées conjointement et pour favoriser leur collaboration future ;

d) De débattre avec les organes constitués des déficits et besoins de connaissances que les Parties ont recensés en élaborant et en exécutant leurs PNA, et d'intégrer les éventuelles orientations issues de ces débats dans les plans de travail relatifs au programme de travail ;

e) De collaborer avec les parties prenantes au Programme de travail de Lima relatif au genre pour recenser les mesures d'adaptation dans le cadre desquelles les questions de genre pouvaient être prises en compte ;

f) De coopérer avec le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones en vue de la prise en compte des savoirs autochtones dans l'élaboration des mesures d'adaptation aux changements climatiques ;

g) De continuer de contribuer aux travaux du LEG⁵ en remédiant aux déficits de connaissances, l'objectif étant de donner des orientations et des conseils techniques aux pays en développement dans le contexte de l'élaboration et de l'exécution de leurs PNA en collaboration avec les organisations partenaires du programme de travail.

8. Le SBSTA a invité les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi à entreprendre des activités pour répondre aux lacunes et aux besoins que les Parties avaient recensés en élaborant et en exécutant leurs PNA, et à faire part au Comité de l'adaptation et au LEG des résultats de ces activités.

9. Le SBSTA s'est félicité du bon déroulement du treizième Forum des coordonnateurs du programme de travail de Nairobi, qui portait sur les océans, les zones côtières et les écosystèmes⁶, et avait été organisé en collaboration avec le groupe d'experts du programme de travail sur les océans. Il a salué la participation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) au Forum, en particulier la présentation de son rapport spécial sur l'océan et la cryosphère⁷. Il s'est réjoui du bon déroulement du quatorzième Forum des coordonnateurs, qui portait sur la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques, et avait été organisé en collaboration avec les groupes d'experts du programme de travail sur les océans et sur la biodiversité et l'adaptation (l'accent étant mis sur les forêts et les prairies)⁸.

10. Le SBSTA a salué les progrès réalisés par le secrétariat, en partenariat avec les groupes d'experts thématiques du programme de travail de Nairobi, dans les travaux menés au titre des domaines d'action prioritaires suivants⁹ :

a) Les forêts et les prairies ;

b) Les océans, les zones côtières et les écosystèmes, y compris les mégadeltas, les récifs coralliens et les mangroves.

⁵ Voir les documents FCCC/SBI/2020/6, annexe V, et FCCC/SBI/2020/14, annexe III.

⁶ Pour de plus amples renseignements, voir <https://unfccc.int/event/13th-focal-point-forum-of-the-nairobi-work-programme-on-the-ocean>.

⁷ GIEC, 2019, *IPCC Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate* (« Rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique »), H.-O. Pörtner, D. C. Roberts, V. Masson-Delmotte *et al.* (dir. publ.), disponible à l'adresse <https://www.ipcc.ch/srocc/home/>.

⁸ Pour de plus amples renseignements, voir <https://unfccc.int/event/FPF14-NWP-biodiversity-adaptation>.

⁹ Voir le document FCCC/SBSTA/2019/2, par. 18.

11. Le SBSTA a prié le secrétariat d'entamer des travaux dans le domaine d'action « La sécheresse, la pénurie d'eau et la neutralité en matière de dégradation des terres » et de prendre en considération chacun des cinq domaines d'action prioritaires dans le cadre des activités qu'il conduisait au titre du programme de travail de Nairobi.

12. Le SBSTA a salué les activités que le secrétariat menait conjointement avec les groupes d'experts thématiques et les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi pour répondre aux besoins de connaissances de toutes les Parties, en particulier des pays en développement, y compris les PMA et les PEID, et l'a invité à :

a) S'efforcer de parvenir à une représentation équilibrée des régions au sein des groupes d'experts thématiques ;

b) Renforcer le rôle joué par les groupes d'experts thématiques dans l'élaboration d'orientations sectorielles visant à aider toutes les Parties, en particulier les pays en développement, y compris les PMA et les PEID, à trouver des sources d'assistance, notamment en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités.

13. Le SBSTA s'est réjoui que le secrétariat et les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi continuent de collaborer pour combler les déficits de connaissances prioritaires dans le contexte de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation, saluant en particulier la mise en œuvre de la deuxième phase de l'initiative dans les sous-régions du Conseil de coopération du Golfe¹⁰ et de l'Afrique du Nord¹¹, et s'est félicité de l'organisation d'un atelier de définition des priorités à l'intention des PEID du Pacifique¹².

14. Le SBSTA s'est également réjoui du lancement du Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités¹³, a fait observer que ce programme contribuait utilement à remédier à certains déficits de connaissances et à mobiliser les jeunes dans toutes les Parties, en particulier dans les pays en développement, y compris les PMA et les PEID, et a invité le secrétariat à l'élargir pour combler, dans toutes les régions, les déficits de connaissances propres à la situation particulière des différents pays.

15. Sachant que l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation n'avait encore été mise en œuvre que dans sept sous-régions et qu'il fallait l'élargir aux autres sous-régions en collaboration avec les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi et les autres organisations concernées aux niveaux régional, infrarégional, national et local, le SBSTA a prié le secrétariat de continuer de prendre des mesures et de mobiliser des ressources pour combler les déficits de connaissances prioritaires dans toutes les Parties, en particulier dans les pays en développement, y compris les PMA et les PEID¹⁴.

16. Le SBSTA a salué les efforts faits par le secrétariat pour rendre plus utiles et plus pertinents les supports de connaissances mis au point au titre du programme de travail de Nairobi, et a accueilli avec satisfaction le rapport dans lequel étaient présentés les résultats de l'enquête menée auprès des utilisateurs de connaissances au sujet de l'accessibilité et de l'applicabilité de ces supports¹⁵, tout en soulignant que peu de centres nationaux de liaison avaient répondu.

17. Le SBSTA a invité le secrétariat à continuer, avec la collaboration active des administrations publiques, des centres nationaux de liaison et/ou des points de contact concernés, des organisations partenaires du programme de travail de Nairobi et des groupes d'experts thématiques, d'améliorer l'accessibilité et l'applicabilité des supports de

¹⁰ Voir <https://www4.unfccc.int/sites/nwpstaging/Pages/LAKI-WestAsia.aspx>.

¹¹ Voir <https://www4.unfccc.int/sites/nwpstaging/Pages/LAKI-NorthAfrica.aspx>.

¹² Voir [https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/Lima-Adaptation-Knowledge-Initiative-\(LAKI\)-for-the-Pacific-sub-region.aspx](https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/Lima-Adaptation-Knowledge-Initiative-(LAKI)-for-the-Pacific-sub-region.aspx).

¹³ Voir <https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/university-partnerships.aspx>.

¹⁴ FCCC/SBSTA/2014/5, par. 19.

¹⁵ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Final%20NWP%20survey%20report.pdf>.

connaissances relatifs au programme de travail, de sorte que toutes les Parties et toutes les entités non parties puissent les utiliser. À cette fin, il lui a demandé :

a) D'établir une synthèse des supports de connaissances en lien avec les activités d'appui aux travaux que les organes constitués consacraient à la résorption des déficits de connaissances dans les domaines du renforcement des capacités, du financement et de la technologie, avec les activités centrées sur une région particulière et avec les activités thématiques ;

b) De traduire certains supports de connaissances, notamment les supports thématiques, dans les langues officielles de l'ONU, selon qu'il conviendrait ;

c) De créer et d'utiliser des outils propres à assurer l'accessibilité des supports de connaissances et leur adéquation aux besoins des utilisateurs de manière à maximiser l'acquisition de connaissances sur l'adaptation et à renforcer l'utilité des supports aux yeux des utilisateurs chargés de mettre en œuvre des mesures d'adaptation ;

d) De mesurer le taux d'utilisation des supports de connaissances par le public cible, de suivre l'évolution de ce taux et d'utiliser les données recueillies pour améliorer l'accessibilité et l'applicabilité des supports ;

e) De continuer d'améliorer le portail de connaissances sur l'adaptation pour le rendre plus accessible, plus simple d'utilisation et plus utile, notamment en tenant compte des observations des Parties, des centres nationaux de liaison et/ou des points de contact concernés et des organisations partenaires du programme de travail, et en mettant à jour les méthodes, les ressources et les outils mis à disposition sur le portail, ainsi que les ressources compilées par le Comité de l'adaptation dans son inventaire des méthodes d'évaluation des besoins dans le contexte de la planification et de l'application des mesures d'adaptation au niveau national¹⁶.

18. Le SBSTA a rappelé qu'il avait décidé de faire le bilan des modalités opérationnelles et institutionnelles du programme de travail de Nairobi à sa cinquante-sixième session (juin 2022)¹⁷, et a proposé que ce bilan soit guidé par les questions suivantes :

a) Quelles sont les lacunes constatées, les perspectives ouvertes et les difficultés rencontrées dans le contexte de l'application des modalités opérationnelles et institutionnelles du programme de travail, et quels enseignements peuvent en être tirés, le but étant d'aider les Parties à mettre en œuvre l'Accord de Paris ?

b) Comment les travaux de renforcement des connaissances menés au titre du programme de travail ont-ils amélioré les mesures d'adaptation, notamment grâce à :

i) La mobilisation et la coordination des administrations nationales et infranationales et des organisations partenaires du programme de travail dans le cadre d'activités déterminées par la demande et adaptées aux besoins de toutes les Parties en matière d'adaptation et de résilience, en particulier aux besoins des pays en développement, y compris les PMA et les PEID ?

ii) L'utilisation et l'intégration de divers systèmes de connaissances, y compris les savoirs locaux et autochtones ?

c) Comment les pays participent-ils aux activités exécutées au titre du programme de travail, comment font-ils part de leurs besoins de connaissances en matière d'adaptation et comment cette participation peut-elle être renforcée ?

d) Comment le programme de travail appuie-t-il les activités que mènent les organes constitués pour aider les Parties à mettre en œuvre l'Accord de Paris conformément aux conclusions issues des quarante-quatrième et cinquantième sessions du SBSTA¹⁸, notamment pour combler les déficits de connaissances dans les domaines du renforcement des capacités, du financement et de la technologie ?

¹⁶ Disponible à l'adresse <https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/SearchAsses.aspx>.

¹⁷ FCCC/SBSTA/2018/4, par. 28.

¹⁸ FCCC/SBSTA/2016/2, par. 13, et FCCC/SBSTA/2019/2, par. 22.

e) Comment le secrétariat contrôle-t-il et évalue-t-il les travaux conduits au titre du programme de travail, y compris la diffusion des supports de connaissances et leur utilisation par les acteurs nationaux, infranationaux et locaux, et comment ces activités de contrôle et d'évaluation peuvent-elles être améliorées ?

f) Quels domaines d'action supplémentaires faudrait-il envisager de couvrir dans le cadre du programme de travail, compte tenu des divers types d'écosystèmes vulnérables qu'abritent les différentes régions géographiques, y compris les régions montagneuses ?

19. Le SBSTA a décidé que, sur la base des résultats du bilan, il conviendrait de trouver des moyens de renforcer les modalités opérationnelles et institutionnelles du programme de travail de Nairobi pour que les connaissances nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord de Paris puissent être transmises plus efficacement à toutes les Parties, en particulier aux pays en développement, y compris les PMA et les PEID.

20. Le SBSTA a également décidé que, dans le cadre du bilan, il :

a) Inviterait les Parties, les organes constitués, les organisations partenaires du programme de travail et les autres organisations concernées à faire part, via le portail des communications¹⁹ et au plus tard le 31 mars 2022, de leurs vues quant à l'efficacité du rôle joué par le programme de travail à l'appui de la transmission des connaissances dont les Parties avaient besoin pour mettre en œuvre l'Accord de Paris ;

b) Prierait le secrétariat d'établir, pour examen à sa cinquante-sixième session, un rapport de synthèse sur les communications visées au paragraphe 20 a) ci-dessus ;

c) Prierait également le secrétariat d'établir, pour examen à sa cinquante-sixième session, un rapport qui récapitulerait les résultats des travaux conduits au titre du programme de travail depuis sa quarante-huitième session, et comporterait des informations sur :

i) Les enseignements tirés de la mise en œuvre des plans de travail relatifs au programme de travail, ainsi que les succès obtenus, les perspectives ouvertes, les lacunes constatées et les difficultés rencontrées dans ce contexte ;

ii) Les travaux des groupes d'experts thématiques du programme de travail ;

iii) Les avis formulés par le Comité de l'adaptation à ses réunions et dans ses rapports annuels au sujet du programme de travail ;

iv) Les résultats des activités menées au titre du programme de travail pour appuyer les travaux des organes constitués ;

v) Les observations que les utilisateurs de connaissances de divers pays et de diverses régions avaient communiquées, dans le cadre d'enquêtes ou par d'autres moyens, quant à l'accessibilité, à la clarté et à l'utilité des supports de connaissances relatifs au programme de travail ;

vi) Les enseignements tirés de l'utilisation des modalités et des outils numériques mis en place au titre du programme de travail ;

d) Examinerait les rapports annuels soumis depuis sa quarante-huitième session concernant les progrès accomplis dans l'exécution des activités prévues par le programme de travail²⁰, ainsi que les résultats de l'enquête sur les supports de connaissances relatifs au programme de travail (voir par. 16 ci-dessus), dont il tiendrait compte dans le cadre du bilan.

21. Le SBSTA a décidé en outre de procéder au bilan selon une approche holistique et transparente, en prenant en considération les enseignements que les pays et les régions avaient tirés de leur expérience et en collaborant avec les Parties, les organisations partenaires du programme de travail et les entités non parties, de sorte que ces travaux aboutissent à des résultats satisfaisants.

¹⁹ Voir <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx>.

²⁰ FCCC/SBSTA/2018/INF.1, FCCC/SBSTA/2019/INF.1, FCCC/SBSTA/2020/INF.1 et FCCC/SBSTA/2021/INF.2.

22. Le SBSTA a pris note de l'estimation des incidences budgétaires de l'exécution par le secrétariat des activités prévues aux paragraphes 2, 11, 14, 15, 17 et 20 ci-dessus.

23. Le SBSTA a demandé que les activités du secrétariat prévues dans les présentes conclusions soient exécutées sous réserve de la disponibilité de ressources financières.
